

Bulletin d'information et d'échanges autour du Potager du Roi décembre 2014

Sommaire :

Actualités

- Samedi 13 décembre 2014, Journée spéciale Noël
- Une souscription pour restaurer la maison de Jean-Baptiste de La Quintinie

Histoires du Potager

- De Port-Royal à Versailles

Journée « Spécial Noël » au Potager du Roi

Samedi 13 décembre 2014 de 10h à 17h

Tarif exceptionnel : 1 €
Gratuit pour les enfants et les parents
participant à la chasse au trésor



Vente des produits du Potager du Roi
Librairie / Cadeaux
Produits fins du terroir issus des lycées
agricoles français (GIE)
Chasse au trésor pour les enfants
Bar à soupes par la Société Blin

www.potager-du-roi.fr



Crédits : ensp/e. nawoj

Actualités



Crédits : d. meynard

Journée spéciale Noël

Peut-être qu'il neigera ? Ce qui est certain c'est que le Potager du Roi est beau par tout temps ; qu'une promenade hivernale procure souvent des moments féériques face aux formes fruitières découpées par la lumière, aux ombres profondes des creux des feuilles de légumes, aux riches couleurs de la terre, aux traces des différents animaux. Et le samedi 13 décembre sera particulièrement agréable.

Venez, découvrez et repartez avec des fruits et des légumes de saison et de haute qualité.

En cette période hivernale, le Potager du Roi sera exceptionnellement ouvert de 10h à 17h. Les enfants, petits et grands, pourront faire le tour du jardin avec une chasse au trésor ludique et éducative basée sur la découverte des pratiques agroécologiques.

A l'accueil-boutique, les visiteurs profiteront de la présence remarquable d'un stand de La Boutique Gourmande des Lycées Agricoles. Une sélection de produits d'une quarantaine d'exploitations de l'enseignement agricole public seront en vente. Les courges du Potager du Roi seront le sujet d'un bar à soupes préparé et aménagé par Sabrina de Blin (sa), pour vous réchauffer et vous encourager. Il y aura, bien sûr, la vente des fruits et légumes frais du Potager du Roi. Il y aura aussi différents produits pouvant faire des heureux ce Noël : des confitures, du miel, des tabliers, des mugs et d'autres choses encore.

Le Potager du Roi sera ouvert au tarif exceptionnel, inédit et unique de 1,00 Euro. Les enfants et les parents qui participent activement à la chasse au trésor pourront entrer gratuitement.

Horaires de novembre à mars : mardi et jeudi, 10h à 18h (et les samedi 10h-13h jusqu'au 20 décembre).

Tarifs : tarif réduit à 3 Euros pour tous ; gratuit pour les moins de 12 ans.

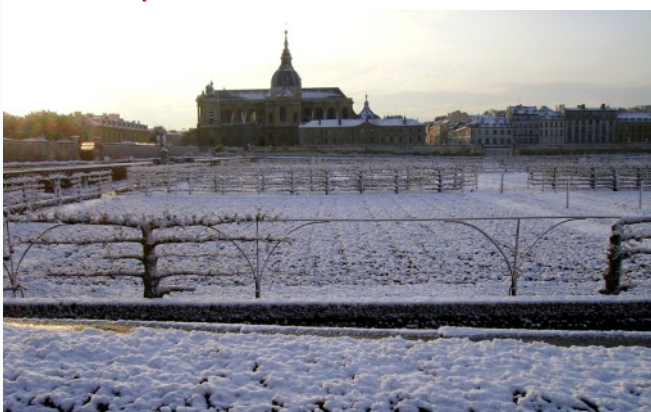
Pour plus d'informations : www.potager-du-roi.fr



Crédits : d. meynard



Crédits : ensp/aj



Crédits : d. meynard



Crédits : ensp/aj

Restauration de la maison de Jean-Baptiste de La Quintinie : participez à la souscription publique

LE PROJET :

CONNAÎTRE

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE



UN INTÉRÊT PATRIMONIAL INCONTESTABLE

Au cœur du Potager du Roi de Versailles, site patrimonial exceptionnel de production horticole et maraichère, la maison de Jean-Baptiste de La Quintinie constitue un très bel ensemble architectural.

Bâtie pour le jardinier de Louis XIV sur un plan de Jules Hardouin-Mansart entre 1682 et 1683, elle abrite aujourd'hui l'École nationale supérieure de paysage. Cette grande école de création, internationalement reconnue dans son domaine, est l'héritière d'André Le Nôtre, qui reste l'un des plus grands paysagistes de tous les temps. Elle est aussi héritière de la très longue histoire de l'enseignement supérieur agricole, dont Versailles est l'un des berceaux.

PARTICULIERS, ENTREPRISES,
COMMERCANTS, ARTISANS...

CHACUN PEUT APPORTER SA
PARTICIPATION ET DEVENIR ACTEUR
DE CETTE SAUVEGARDE, TOUT EN
BÉNÉFICIAIRE D'UNE RÉDUCTION
D'IMPÔT. APORTEZ VOTRE SOUTIEN
POUR SAUVER CE PATRIMOINE



LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION

L'école entend ouvrir la maison de Jean-Baptiste de La Quintinie en y installant une résidence internationale de paysagistes : la Villa Le Nôtre. Destiné à promouvoir la création contemporaine en paysage, ce projet renforce également la place d'excellence que tient la France en matière de création paysagère.

En dépit de leur grande qualité architecturale, les trois corps de bâtiment qui constituent cette demeure n'ont pas fait l'objet de rénovation depuis le début du XX^e siècle. La remise en état des façades et des toitures, le réagencement des espaces intérieurs facilitant la mixité des usages (pour l'accueil des usagers et des publics) constituent des objectifs majeurs du projet.

APPORTEZ VOTRE SOUTIEN À CE CHANTIER DE RESTAURATION !

Une remise en état raisonnée s'impose pour permettre la réalisation du projet, qui doit faciliter l'accueil sur le site.

Nous comptons sur vos dons !

LA FONDATION DU PATRIMOINE

> STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

> ORGANISATION

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

> MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs.

Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Membres fondateurs

AXA - Bellon S.A (Sodexo-Alliance) - Crédit Agricole S.A. - Vivendi - Fimalac - Danone - Devanlay - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell France - Parcs et Jardins de France - Fédération Française du Bâtiment.

PARTICULIERS, ENTREPRISES

Grâce à vos dons, la maison de Jean-Baptiste de La Quintinie pourra être restaurée. Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne : www.fondation-patrimoine.org/28140

Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune
Un don de...		
1000 €	100 €	500 €
Une économie d'impôt de...		
- 60 %	- 66 %	- 75 %
Une dépense réelle de...		
400 €	34 €	125 €

CONTACTS

Ecole nationale supérieure de paysage
 10 rue du Maréchal Joffre
 78000 Versailles
 Tél : 01 39 24 62 03
 Mail : villa-lenotre@ecole-paysage.fr

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE
 8, passage du Moulinet
 75 013 Paris
 Tél : 01 40 79 93 50
 Fax : 01 53 62 27 08
 Mail : idf@fondation-patrimoine.org



Flashez le code ci-contre à l'aide de votre smartphone dans une application QR code et faites vos dons directement sur notre site internet sécurisé.



Souscription publique

Restauration
 de la maison de
 Jean-Baptiste de La Quintinie

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/28140

BON DE SOUSCRIPTION

Bulletin à retourner à :
 Fondation du patrimoine
 Délégation régionale d'Île-de-France
 8, passage du Moulinet 75 013 Paris

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
 « Fondation du patrimoine – Maison de J-B de La Quintinie »
 Le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse indiqués sur le chèque.

ou retrouver le don en ligne sécurisé sur :
www.fondation-patrimoine.org/28140

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la maison de J-B de La Quintinie (78) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine soutenu par l'École nationale supérieure de paysage dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros
 et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
 l'impôt sur la fortune
 l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible soit* :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50000€ - limite atteinte lorsque le don est de 66666€). Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

*Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires). Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.

Nom ou Société :

Adresse :

.....

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessus), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la réhabilitation que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de l'École nationale supérieure de paysage, pour le cas où le projet de réhabilitation n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.



Les Granges de Port-Royal vues du ciel
Crédits : CASQY



Vue de l'abbaye et de ses jardins depuis la colline des Granges
Gravure d'après M. Horthemels réalisée juste avant
la destruction de l'abbaye (1710-1713).
Crédits : Bibliothèque de la société de Port-Royal

Histoires du Potager :

De Port-Royal à Versailles : Robert Arnauld d'Andilly et Jean-Baptiste de la Quintinie

Sylvain HILAIRE, responsable de Centre de ressources documentaires et d'interprétation du Musée national de Port Royal des Champs

On se plaît souvent à évoquer les relations houleuses et conflictuelles entre le cénacle de Port-Royal, autour de son abbaye mythique de Port-Royal-des-Champs, et le projet monarchique absolu développé autour de sa vitrine versaillaise. On sait maintenant que l'histoire horticole en offre des éclairages sensiblement différents, où l'opposition apparente laisse place à une relation générative, ouvrant à diverses formes de complémentarité, voire de filiation historique.

Un des meilleurs moyens de se donner une idée de la filiation est d'observer les relations entre Robert Arnauld d'Andilly, le « patriarche » des Solitaires, surnommé le « Surintendant des jardins de Port-Royal », et Jean-Baptiste de La Quintinie, en son rôle de Directeur des jardins fruitiers et potagers des maisons royales, charge créée sur mesure pour lui en 1670 à la demande de Louis XIV.

Une date symbole attire dès lors l'attention : le 10 Septembre 1671, jour faste où le Roi invite le vieux Solitaire – âgé alors de quatre-vingt deux ans – à sortir de sa retraite studieuse en vallée de Chevreuse pour venir à Versailles. Le contexte politique est favorable. La paix de l'Eglise avait récemment permis de suspendre les débats autour du jansénisme, et redonner quelques crédits à Port-Royal et ses défenseurs. Le propre fils de Robert Arnauld, Simon Arnauld de Pomponne, avait même été nommé secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. C'est d'abord à ce titre qu'Arnauld d'Andilly fait le voyage à Versailles, pour remercier le roi de cette marque de confiance, qui signifiait le retour en grâce de sa famille, et dans son sillage de tout Port-Royal.

De nombreux écrivains et chroniqueurs en laissèrent des témoignages, comme la Marquise de Sévigné, certains officiers de la cour, jusqu'à Arnauld d'Andilly lui-même. Dans la plupart de ces relations, derrière les mondanités et les considérations politiques, se découvre un autre enjeu, d'apparence plus anecdotique, mais non moins important dans l'esprit des contemporains : la dégustation des fruits de Versailles par le vieux Solitaire de Port-Royal. C'est La Quintinie en personne qui s'atèle à la tâche. Une telle posture et marque de distinction, habituellement réservée aux princes et grands seigneurs, pourrait surprendre vis-à-vis d'un ascète retiré du monde depuis plusieurs décennies, qui plus est : un janséniste patenté. Il faut ici rappeler la renommée extraordinaire d'Arnauld d'Andilly à l'époque, reconnu comme l'un des grands précurseurs et parangon de l'arboriculture fruitière.

Même si aucune correspondance directe n'est malheureusement connue entre les deux hommes, les signes d'inspirations, de déférences et de filiations semblent se multiplier et devenir évidents dès qu'on y prête un peu attention. Pour commencer, il n'y a qu'à relire les traités de La Quintinie par l'angle variétal, et des hommages rendus aux créateurs de nouvelles variétés. Ainsi, dans ses Instructions pour les jardins fruitiers et potagers (1690), il encense par exemple l'inventeur de la « Pavie de Pomponne, ou pavie Monstrueuse », qu'il recommande à tous les amateurs de jardins. Les termes qu'il emploie pour évoquer la mémoire d'Andilly y sont assez parlants : « l'illustre père de tous les honnêtes jardiniers ».

On pourrait aussi évoquer l'ouvrage de Charles Perrault, et sa galerie des Hommes illustres qui ont parus en France pendant ce siècle (1696). L'approche comparative des notices élégiaques des deux hommes montre une transition fondamentale des postures et pratiques horticoles qui s'opèrent entre Arnauld d'Andilly au début du siècle, qui « philosophe sur la nature des arbres », et La Quintinie à son autre versant, avec une technicité qui devient prédominante, même dans le champs biographique : la marque d'un siècle d'expérimentations, d'échanges et de maturation aux origines de l'horticulture moderne.



Représentation d'un courtisan prenant Sébastien-Joseph du Cambout de Pont-Château pour un jardinier. Tableau anonyme du XVIII^e siècle. Coll. Musée de Port-Royal.

Même si les sources restent trop discrètes et allusives à ce sujet, plusieurs mentions laissent penser que La Quintinie connaissait bien Port-Royal, et qu'il y effectuait même des visites « d'observation » pour l'avancement de ses propres travaux horticoles. De ces visites, il en resta une anecdote qui fit le régal des chroniqueurs et hagiographes jansénistes. La Quintinie, un jour qu'il passait dans le verger des Granges, ne reconnut pas l'éminent Monsieur de Pontchâteau qui, par esprit de pénitence, revêtait les habits de simple domestique jardinier. Il le traita alors comme un manant alors que la déférence sociale due à leurs rangs respectifs aurait dû être inverse. Même si difficile à dater, cette scène semble coïncider avec les visites de La Quintinie dans la région de Port-Royal, au Mesnil Saint-Denis en juin 1677 pour un mariage chez les Habert de Montmor.

C'est aussi une période très particulière, qui correspond aux préparatifs de lancement du chantier de création d'un nouveau potager royal à Versailles, qui débutera véritablement en 1678.

Quelles influences purent donc avoir les pratiques des « bienheureux jardiniers » de Port-Royal et leur modèle « d'horticulture sacrée » sur les plans monarchiques et pratiques horticoles du maître jardinier de Louis XIV ?

Une question qui reste bien difficile à renseigner avec précision. Mais si on revient à cette fameuse visite d'Arnauld d'Andilly en 1671, une fois remise en perspective avec l'histoire horticole port-royaliste à travers tout le siècle, les faits semblent insinuer une singulière forme de passage de relais, transmission symbolique entre les hommes et les lieux.

Ainsi cette dégustation des fruits de Versailles – encore ceux de l'ancien potager hérité de Louis XIII – fait écho aux paniers de « fruits bénis », selon les termes ironiques de Mazarin, qu'envoyait le Solitaire autrefois à la reine régente Anne d'Autriche pour lui prouver qu'à Port-Royal il ne s'y faisait que de nobles travaux champêtres. Le jeune Dauphin, futur Louis XIV, dégustait donc régulièrement des fruits de Port-Royal, comme tous les convives privilégiés de la cour en ces années 1650. Comme eux il dut s'extasier devant la taille, les couleurs et les qualités gustatives de ces nouvelles variétés... ces « fruits monstres », dont la fameuse pavie de Pomponne devait occuper une place de premier plan.

Vingt ans plus tard, c'est donc cet « illustre père », jardinier patriarche de Port-Royal, qui sort de sa Solitude pour venir à Versailles goûter les nouvelles productions fruitières des jardins royaux, de la main de leur nouveau maître, encore fraîchement nommé de l'année précédente : Jean-Baptiste de La Quintinie. Quelques années plus tard, le 27 septembre 1674 exactement, Robert Arnauld d'Andilly s'éteignait au milieu de ses proches, de ses livres et de ses jardins, non loin de son chef d'œuvre d'horticulture : le jardin fruitier des Granges de Port-Royal, savamment terrassé sur une pente naturelle du « vallon sacré ».



Vue du jardin fruitier de Port Royal au printemps
Crédits : aj



Vue du jardin fruitier de Port Royal au début de l'automne
Crédits : sh

Bulletin assemblé et composé par Antoine Jacobsohn
et mis en page gracieusement par Geneviève Gnana.

Merci de contacter a.jacobsohn@versailles.ecole-paysage.fr pour toute contribution.
Retrouvez les précédents numéros sur le site du Potager du Roi : www.potager-du-roi.fr